



GUIDE DES OBLIGATIONS DE COMMUNICATION POUR LES SUBVENTIONS FEAMP

(Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)

EN HAUTS-DE-FRANCE



Région
Hauts-de-France

Votre projet a été sélectionné dans le cadre des mesures régionales du programme opérationnel du FEAMP 2014-2020 afin de bénéficier d'un financement européen.

Ce guide a vocation à vous donner les clefs nécessaires pour répondre aux obligations de communication liées à ce financement tout en valorisant votre projet auprès du grand public et de vos partenaires.

Pour contacter la Direction Europe :

(validation des BAT, envoi des photographies, des supports de communication etc.),

europe@hautsdefrance.fr

Pour télécharger les logos et modèles de documents présentés dans ce guide :

www.europe-en-hautsdefrance.eu

POUR TOUS VOS PROJETS COFINANCÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE AVEC LE **FEAMP**

*(FONDS EUROPÉEN
POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PÊCHE)*

A - POUR TOUS LES PROJETS ET SUR TOUS VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION EN LIEN AVEC LE PROJET COFINANCÉ PAR LE FEAMP

(Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)

➤ **Prévoyez la présence des mentions et logos européens sur tous vos supports de communication.**

Exemples : Affichage temporaire Affichage permanent

Supports imprimés : invitations, plaquettes, programmes, études cofinancées...
Supports audiovisuels
Supports internet
Toute attestation de participation à une formation
Signalétique

QUELS LOGOS, QUELLES MENTIONS OBLIGATOIRES ?

➤ Apposez l'emblème de l'Union européenne et mentionnez au dessous de l'emblème **"UNION EUROPÉENNE"** si cette mention n'est pas déjà présente.



➤ Mentionnez **"Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche"**.

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

➤ Apposez le logo **"l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FEAMP"**.



Exemple pour un projet cofinancé par le FEAMP :

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche



Logos des autres partenaires

Exemple pour un projet cofinancé par le FEAMP et la Région Hauts-de-France :

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche



Logos des autres partenaires

Dans vos relations avec la presse et avec vos partenaires

➤ **Mentionnez systématiquement le soutien de l'Union européenne et du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche**

• Exemple : Communiqués et dossiers de presse, sites internet, blogs, lettres d'information, etc.

Lors de vos actions événementielles, quand vous accueillez du public (*inaugurations, événements festifs, portes ouvertes, premières pierres...*)

➤ **Prévoyez la présence des mentions et logos européens sur tous vos supports de communication.**

Pour les projets dont le financement PUBLIC total est supérieur à 500 000 € des drapeaux européens peuvent vous être mis à disposition.

Dans la mesure de vos moyens, vous pouvez participer aux événements mis en place par la Région afin de valoriser l'investissement européen en région

• Joli mois de l'Europe par exemple.

B - SUR VOTRE SITE INTERNET (OBLIGATOIRE)

- Faites figurer en page d'accueil (si le site est consacré au projet) ou sur la page dédiée au projet les mentions et logos vus précédemment.

Les mentions et logos doivent apparaître à l'ouverture de la page.

- Faites une description succincte de l'opération, proportionnée au niveau de l'aide, présentant sa finalité et ses résultats et mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union européenne.

C - L'AFFICHAGE EN FONCTION DU MONTANT PERÇU

Pour les projets de moins de 10 000 € de soutien public total

- Pour tout projet de moins de 10 000 € de soutien public total ; apposez un autocollant sur le matériel financé ou sur les installations financées dans un lieu visible du public.

Autocollants fournis par la Région.



• Durée d'affichage ?

- Pour répondre aux obligations de communication, les autocollants doivent être en place dès le début du projet et conservés cinq ans après le dernier versement reçu par le bénéficiaire.

Pour les projets compris entre 10 000 € et 50 000 € de soutien public total

• Affichage permanent

- Pour tout projet compris entre 10 000 € et 50 000 € de participation publique totale, apposez une affiche de format A3 minimum dans un lieu aisément visible du public au plus tard trois mois après la fin des travaux. Cette affiche doit présenter des informations sur l'opération et mettre en lumière le soutien financier apporté par l'Union européenne.

Affiche fournie par la Région.



• Où fixer l'affichage permanent ?

L'affichage doit être mis en place dans un lieu visible du public.

• Durée d'affichage ?

- Les outils déployés pour répondre aux obligations de communication doivent être en place dès le début du projet et conservés cinq ans après dernier versement reçu par le bénéficiaire.

Pour les projets compris entre 50 000 € et 500 000 € de soutien public total

- **Affichage temporaire**

➤ Il doit être mis en place dès le début du projet et pendant toute la durée des travaux dans le cas de financement d'infrastructures ou de constructions. Un panneau temporaire de dimension importante doit être apposé sur le chantier présentant le soutien de l'Union européenne.

- **Affichage permanent**

➤ Au plus tard, trois mois après la fin des travaux, apposez une plaque explicative de format minimum A2 (59,4 x 42 cm) présentant des informations sur le projet et mettant en évidence le soutien financier obtenu de l'Union européenne.

- **Où fixer l'affichage permanent ?**

L'affichage doit être mis en place dans un lieu visible du public.

- **Durée d'affichage ?**

➤ Les outils déployés pour répondre aux obligations de communication doivent être en place dès le début du projet et conservés cinq ans après dernier versement reçu par le bénéficiaire.

Pour les projets de plus de 500 000 € de soutien public total

Contactez la Direction Europe :
europe@hautsdefrance.fr

Exemple de plaque définitive cofinancement FEAMP



Retrouvons-nous sur :
hautsdefrance.fr



regionhautsdefrance



@hautsdefrance



regionhdf



region_hautsdefrance



Région
Hauts-de-France

151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX
Accès métro : Lille Grand Palais - Tél +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05